

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1659

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, de 3 lots de copropriété située 142 - 144 rue Antoine Charial

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1659**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, de 3 lots de copropriété située 142 - 144 rue Antoine Charial

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La propriété de monsieur Bruno Decheix est impactée par l'emplacement réservé n° 38 inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). La Métropole de Lyon a préempté, à la demande de la Ville, un logement, une buanderie et une cave, situés 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème, en contre-proposition, afin de créer un espace vert public, par arrêté n° 2021-12-29-R-0971 du 29 décembre 2021. Le vendeur a accepté la contre-proposition de la Métropole.

La Ville de Lyon s'est déjà rendue propriétaire au sein de cet emplacement réservé de 2 parcelles, l'une cadastrée DV 52 acquise à l'amiable, en 2013 et l'autre cadastrée DV 50 acquise par préemption, en 2018, ainsi que de plusieurs lots de copropriété.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre les acquisitions foncières sur le secteur en vue de disposer, à terme, d'un tènement foncier suffisant permettant l'élaboration d'un projet d'espaces verts qualitatif et adapté aux besoins des habitants de l'arrondissement.

II - Désignation des biens cédés

Les biens acquis se situent sur la parcelle cadastrée DV 104, d'une superficie de 186 m², au 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème. Il s'agit :

- d'un appartement de 22,93 m² situé au 2^{ème} étage, formant le lot n° 9 d'une copropriété, avec les 95/1012 de la propriété du sol et des parties communes attachées à ce lot,
- d'une cave en sous-sol, formant le lot n° 17 de la copropriété, avec les 4/1012 de la propriété du sol et des parties communes attachées à ce lot,
- d'une buanderie, formant le lot n° 20 de la copropriété, avec les 4/1012 de la propriété du sol et des parties communes attachées à ce lot.

III - Conditions de cession

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Lyon, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole lesdits biens, cédés libres, au prix de 118 000 € et à lui rembourser les frais inhérents à cette acquisition.

La Ville de Lyon aura la jouissance de ces biens à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, pour un montant de 118 000 €, à la Ville de Lyon des lots de copropriété n° 9, 17 et 20 à usage de logement, de buanderie et de cave dans l'ensemble immobilier cadastré DV 104, situé 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème, en vue de la création d'un espace vert public.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La cession sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 118 000 € en recettes - chapitre 458200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-284956-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
